

## La « réforme de l'Etat » (RGPP...) aidée par la signature de directions syndicales de « l'accord du 31 mars sur la précarité dans la fonction publique »

Réunie le 1<sup>er</sup> avril, la CA du SNCS-FSU constate que, malgré la nouvelle défaite électorale de l'UMP, le gouvernement persiste dans ses attaques contre les salariés et les jeunes sur tous les terrains.

Ainsi en est-il de « l'accord sur les agents non titulaires de la fonction publique » de Fillon-Barouin-Tron, accord qui tourne explicitement le dos au mot d'ordre de ces 900 000 personnels installés dans la précarité :

**« Titularisation immédiate de tous les précaires par l'ouverture de concours spéciaux sur postes statutaires de la fonction publique proportionnellement à leur nombre ».**

**Tout au contraire, cet « accord » aide le gouvernement pour créer, sur une vaste échelle, des emplois de CDI –donc de droit privé- au sein de la fonction publique :**

*« Le projet d'accord prévoit que les contractuels de la fonction publique qui ont été employés sur une succession de CDD pendant 6 ans sur une période de référence de 8 ans bénéficieront d'un contrat à durée indéterminée. »*

Pour le gouvernement, c'est le prélude aux transferts futurs de tous les agents la fonction publique en CDI, faisant ainsi disparaître le statut de fonctionnaire, excepté pour les postes régaliens ; le récent alignement des cotisations sociales sur celui du régime général en est déjà le pendant.

Et ce point de l'accord qui n'est autre qu'une des mesures inscrites dans la « réforme de l'Etat » cadrée par la RGPP, n'est-il pas rejeté par l'ensemble des personnels :

*« Le projet d'accord prévoit que les règles de gestion avec notamment l'évaluation et la rémunération au mérite deviennent la règle pour les contractuels. »*

Alors comment, avec une orientation aussi limpide, ne pas constater avec effarement que **6 sur 8 dirigeants syndicaux de fédérations de fonctionnaires aient osé signer cet « accord » le 31 mars avec ce gouvernement** alors qu'ils connaissent parfaitement son programme dressé contre les agents précaires comme titulaires, contre l'ensemble des salariés et des jeunes :

- « la CGT Fonction publique a décidé de signer le protocole d'accord : **une signature responsable et vigilante ; un véritable dispositif de titularisation ouvert sur quatre ans...** » (cq du 29 mars 2011) ;

- La FSU n'a pas signé mais « au bureau national, **une majorité s'est prononcée en la faveur de ce protocole, ses insuffisances, dans un contexte défavorable à l'emploi public, n'ont pas permis d'obtenir la majorité qualifiée nécessaire pour sa signature.** » (cq du 30 mars 2011)

- «Le BN de l'UNSA Fonction Publique a décidé de signer l'accord relatif à l'amélioration de la situation des agents contractuels dans la Fonction publique. **Projet, qui intervient à l'issue d'une négociation dense et constructive, et dans le cadre d'un véritable dialogue social.** »(cq du 29 mars 11)

Est-ce le rôle des syndicats de participer à de telles « négociations » qui n'en sont pas puisqu'elles portent sur le programme du gouvernement et non sur les revendications des personnels, précaires et titulaires :

*« F. BAROIN et G. TRON ont tenu lundi 7mars la dernière réunion du cycle de négociation avec les organisations syndicales qui clôt un cycle commencé en juin 2010. »*

**Ces signatures de responsables syndicaux sont contraires au rôle de défense des personnels attaqués.  
Ces signatures constituent un obstacle aux revendications légitimes des personnels**

Par conséquent, puisque le Bureau National du SNCS s'est justement prononcé contre cet « accord » (comme le BN du Snesup), la CA mandate le BN pour agir afin **que la direction de la FSU demande à toutes les directions syndicales signataires :**

- **qu'elles retirent publiquement leurs signatures ;**
- **qu'elles affirment ne pas participer aux prochains groupes de travail préparatoires à la « loi sur la précarité » programmée par le gouvernement pour septembre 2011.**

Ainsi serait scellé le tout premier maillon pour empêcher le gouvernement Sarkozy-Fillon-Barouin-Tron de poursuivre ses agressions contre les personnels mis en précarité, les salariés et les jeunes.

Vote : 2 P 14 C, 1 Abs, 3 RV